



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2018 – NUMÉRO 130 DU 14 JUIN 2018

TABLE DES MATIERES

PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SECURITÉ NORD – LE PRÉFET DÉLÉGUÉ POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ

- Arrêté complémentaire pour les agents du centre de services partagés au SGAMI-NORD

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI – UNITÉ DÉPARTEMENTALE DU NORD-LILLE

- Arrêté préfectoral du 13 juin 2018 autorisant l'emploi d'enfants dans le spectacle



PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

**Arrêté complémentaire pour les agents
du centre de services partagés au SGAMI-NORD**

LE PRÉFET DÉLÉGUÉ POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et dans les départements, notamment les articles 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2004-1339 du 07 décembre 2004 relatif à la déconcentration de la représentation de l'État devant les tribunaux administratifs dans des litiges nés de décisions prises par les préfets sous l'autorité desquels sont placés les secrétariats généraux pour l'administration de la police ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 avril 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Christophe Bouvier, Préfet délégué pour la défense et la sécurité, Secrétaire général pour l'administration du ministre de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Nord ;

Sur proposition du Secrétaire général adjoint du SGAMI Nord,

ARRÊTE

Article 1 - Délégation de signature est donnée aux agents membres du centre de services partagés, figurant dans le tableau en annexe du présent arrêté aux fins de réalisation des actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes qui émanent des prescripteurs de la zone Nord.

Article 2 – L'arrêté préfectoral du 2 janvier 2018 est abrogé.

Article 3 – M. le Secrétaire général adjoint du SGAMI Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au préfet (Direction de la coordination des politiques interministérielles - bureau des affaires départementales) et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 1^{er} juin 2018
Le préfet délégué pour la défense et la sécurité,
Jean-Christophe BOUVIER

ANNEXE

Agents	Fonctions	Actes		
Madame Sophie LE BERRE-LACHAUX	Responsable des engagements juridiques, responsable des demandes de paiement, responsable des recettes non-fiscales et responsable de la comptabilité auxiliaire des immobilisations	Validation des engagements juridiques et des engagements de tiers, signature des bons de commande et notification aux tiers. Validation des demandes de paiement Validation des titres de perception. Suivi et validation des immobilisations. Ordonnancement secondaire pour validation des ordres à payer		
Monsieur Morad ALLOUACHE				
Madame Léa LAMY				
Madame Mireille ADAMSKI				
Madame Emilie ASSET				
Madame Valérie BECK				
Madame Catherine BERNARD				
Adjudante Laurence BLOND				
Madame Béatrice BLONDEL				
Madame Sylviane BORKOWSKI				
Madame Delphine BOULIN				
Madame Virginie BRASSEUR				
Madame Delphine CHAMPENOIS				
Monsieur Frédéric CLAUS				
Monsieur Antoine DECOUPIGNY				
Madame Christine DEBURGRAVE				
Madame Angélique DELETTRE				
Maréchal des logis chef Cyril DELNATTE				
Maréchal des logis Maxime HOURDOUILLIE				
Madame Evelyne FRESKO				
Madame Patricia LAMBIN				
Madame Stéphanie LEBLOND				
Madame Valérie MANCHE				
Madame Elodie MARQUANT-BONKOWSKI				
Madame Catherine PATYN				
Madame Lisa SALON				
Madame Camille SURGA				
Madame Anne-Sophie VILLETTE				
Madame Péroline ANTKOWIAK			Gestionnaire de dépenses et de recettes et des immobilisations	Saisie des engagements juridiques, des engagements de tiers, des titres de perception et des fiches en cours liées aux immobilisations. Certification du service fait. Saisie des demandes de paiement. Ordonnancement secondaire pour la validation des ordres à payer
Madame Mélanie BELARBI				
Madame Cécile BOUDOUX				
Madame Frédérique CACHAT				
Monsieur Jean-Etienne CAPPELIER				
Madame Bénédicte CONDETTE				
Monsieur Olivier CHOQUET				
Madame Mylène CORNILLE				
Madame Sophie CREMMERY				
Madame Mélanie DELATTRE				
Madame Cindy DELMAET				
Madame Kelly DENHEZ				
Monsieur Vincent DESPINOY				
Madame Noémie DEWEZ				
Madame Clémentine DOME				
Madame Dorine DUQUESNOY				
Madame Isabelle FAIDHERBE				
Monsieur Julien JEDRZEJCZAK				
Monsieur Jérôme LAMBERT				
Madame Valérie LAURENS				
Madame Magali LEFEBVRE				
Madame Laura LEGRAND				
Madame Laetitia LELEU				
Madame Sarah LELOIR				
Madame Delphine LEMOINE				
Madame Viviane LEUPE				
Madame Nathalie MAYEUX				
Madame Sylvie MAUVAISTEMS				
Madame Marie-Thérèse MICHALAK				
Madame Carole MESSAGER-DEPRETZ				
Monsieur Rodrigue MONPEA				
Madame Corinne PLOEGAERTS				
Madame Magalie RAST				
Madame Daisy RICHARD				
Madame Sandrine RIVIERE				
Madame Julie ROGGEMAN				
Monsieur Frédéric SCHIETTECATTE				
Madame Isabelle THALAMAS				
Madame Astrid VANDERSTOKEN				
Monsieur Philippe VANDERUST				
Monsieur Romain VARENNE				
Madame Karine VERMANDER				
Madame Christine WALCZAK				
Monsieur David WEHRUNG				
Madame Amandine WIECZAREK				
Madame Caroline WOJCIECHOWSKI				
Madame Michelle WULLEPIT				

Mise à jour le 23 mai 2018

Vu pour être annexé à l'arrêté complémentaire du 1^{er} juin 2018



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Unité Départementale du Nord Lille

Arrêté Préfectoral autorisant l'emploi
d'enfants dans le spectacle

LE DIRECTEUR DE L'UNITE DEPARTEMENTALE DU NORD-LILLE
Par délégation de Monsieur le Préfet de la Région Nord – Pas-de-Calais

Vu les articles L 7124-1 à 3, L 7124-9, L 7124-11, L 7124-13, L 7124-14, L 7124-16, R 71-24-1 à 5, R 7124-7, R 7124-9, R 7124-19, R 7124-21, R 7124-27 à 31, R 7124-33 à R 7124-37 du code du travail,

Vu la demande reçue le 16 Mai 2018 de ATMONSPHERE THEATRE 7 Avenue du Blanc Village 59910 BONDUES, pour l'emploi de 2 enfants, à l'occasion du spectacle « On n'est pas que des Valises » à Avignon, en juillet 2018,

Vu les conclusions de l'instruction du dossier et l'avis favorable de Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du Nord, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Nord, Madame le Médecin Conseiller Technique de l'Education Nationale du Nord, Madame le Juge pour Enfants de Lille et de Monsieur le Directeur de l'Unité Départementale du Nord-Lille,

ARRETE

Article 1^{er} – Dans le cadre du respect des autorisations nécessaires, et à titre exceptionnel, les enfants, dont les noms suivent, sont autorisés à participer au spectacle, les 16 juin, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26 et 27 juillet 2018 :

LESAGE Adèle, née le 08/01/2009
GASSER Marion, née le 13/09/2006

Article 2 – La part de la rémunération payée aux représentants légaux de l'enfant sera de 10 %. Le solde sera versé sur un compte ouvert auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 3 - M. le Directeur de l'Unité Départementale du Nord-Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Nord.

FAIT à LILLE, le 13 juin 2018

P/Le Directeur d'Unité Départementale
Le Directeur du Travail

Olivier MOYON

Voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social – Direction Générale du Travail 39/43 Quai André Citroën 75902 PARIS CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif 5 Rue Geoffroy St Hilaire 59000 LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle doit être jointe à tout recours